



Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 030-213000037-20211119-DEC2021125-AI

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

**Réf. : DEC/2021/n° 125 /7.1**

**Objet : indemnité transactionnelle – sinistre de Monsieur Millet Loïc**

**Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 prise en application dudit article par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, notamment pour accepter les indemnités de sinistres et pour transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros ;

**Considérant** que Monsieur Valéry Tarasco, agent du service des espaces verts, intervenait Place du Général Duval avec un rotofil pour débroussailler l'herbe,

**Considérant** que le véhicule de Monsieur Millet Loïc, demeurant 1 Place du Général Duval à Aigues-Mortes, était stationné devant son immeuble et qu'il a été endommagé au niveau de la vitre arrière gauche par les projections de gravillons soulevées par le rotofil,

**Considérant** que suite à cet incident Monsieur Millet Loïc et Monsieur Valéry Tarasco ont constaté les dégâts ensemble,

**Considérant** que l'assurance de la commune applique une franchise de 1000€ pour toute déclaration de sinistre Responsabilité Civile et que le montant des réparations du véhicule de Monsieur Millet Loïc s'élève à la somme de 165,18€ selon le devis établi par le garage Nencioni pour réparer les dommages subis sur son véhicule.

#### DECIDE

**ARTICLE 1:**

La commune règle au garage Nencioni une indemnité de 165,18 euros en réparation du sinistre subi sur présentation de la facture en date du 18 novembre 2021,

**ARTICLE 2:**

La présente décision, pour être exécutoire, fera l'objet d'une publication.

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 19 novembre 2021,

Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN

*Certifié exécutoire compte tenu des :*

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90

Fax : 04.66.53.86.09

